



GOURNAY KARATE-DO

GOURNAY KARATE DO
Stade Jean-Claude BOUTTIER
Place du marché
93460 GOURNAY SUR MARNE

gournaykaratedo@yahoo.fr

M. Jean-Pierre CALMETTE
Adjoint au Maire, chargé des sports
Mairie
93460 Gournay Sur Marne

Courrier en Recommandé avec AR.

Gournay sur Marne, le 12 avril 2011

Monsieur l'Adjoint au Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 08 avril 2011 m'informant de l'interdiction de l'accès au dojo pour les membres de Gournay Karaté Do tant que je n'aurai pas provoqué une Assemblée Générale Extraordinaire pour le renouvellement du Bureau.

Je tiens à vous rappeler les trois points suivants des statuts de l'Association :

- le Bureau actuel a été régulièrement élu lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2009 pour une durée de 4 ans. (AGO à laquelle vous étiez d'ailleurs présent),
- Une AGE ne peut être provoquée que par le Président, ou la totalité du Conseil d'Administration, ou la moitié plus un des membres actifs,
- Une AGE n'est convoquée que pour la résolution des 2 cas suivants : la dissolution de l'Association et la modification des statuts.

Par ailleurs, je vous informe que :

- Suite à la démission du secrétaire et du secrétaire-adjoint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire par intérim et d'un secrétaire-adjoint par intérim, ainsi que d'un conseiller technique.
- Le Bureau est donc opérationnel jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, lors de laquelle un vote entérinera le remplacement des deux membres démissionnaires du Conseil d'Administration.
- Nous prenons actuellement les dispositions nécessaires pour mettre fin au climat malsain auquel vous faites allusion dans votre courrier, en enclenchant les modalités relatives à l'exclusion des membres à l'origine de ce climat délétère.

Au vu de ces éléments, et pour **rester en conformité avec nos statuts**, je ne peux procéder à l'organisation d'une AGE.

Etant en mesure d'assurer l'ensemble des cours par des professeurs diplômés, je vous demande de lever l'interdiction d'accès au dojo à compter du mardi 26 avril 2011, ceci afin de ne pas pénaliser les adhérents de l'Association Gournay-Karaté-Do.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de recevoir, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eric HORVATH - Président

Copie a Monsieur Le Maire